

Section des bibliothèques pour aveugles

par Marie-Cécile Robin*

La Section a organisé principalement :

- **Un séminaire de formation** réalisé par des experts, et plus spécialement par la Bibliothèque nationale pour aveugles du Danemark, à Køge, du 26 au 29 août 1997, intitulé « information sur les technologies et les services pour aveugles dans les bibliothèques ».

- **Un atelier** avec la Section desservant les publics désavantagés, en collaboration avec l'Association européenne des lecteurs dyslexiques.

Deux jeunes adultes lecteurs dyslexiques ont raconté leur parcours du combattant pour accéder à l'écrit. Des collègues parents d'enfants dyslexiques ont donné leur témoignage sur ces très gros obstacles à la lecture dont je n'avais pas entendu parler auparavant dans le domaine des bibliothèques.

L'association européenne de dyslexie estime que 7% de la population de la C.E.E. souffre de dyslexie. Cela signifie que 25 millions de personnes souffrent de dyslexie dans la seule Europe. C'est un très sérieux handicap dans le monde de l'écrit. La dyslexie est aussi un handicap difficile

parce qu'il ne se voit pas. La plupart des dyslexiques portent les séquelles des nombreux traumatismes et échecs qu'ils ont subis essentiellement pendant leur scolarité.

Il est important de ne pas oublier que la plupart des faibles lecteurs ne se sentent pas sûrs d'eux et inadaptés à la situation lorsqu'ils fréquentent une bibliothèque publique. Ils préfèrent s'en tenir éloignés. Quatre bibliothèques suédoises ont publié un livre de témoignages sur l'expérience de certains dyslexiques. Depuis de nombreuses années des bibliothécaires et des professeurs ont beaucoup travaillé à persuader les éditeurs de produire des documents de littérature et autres pour les faibles lecteurs, adultes et enfants. Un certain nombre en est produit chaque année, mais insuffisamment, en particulier en ce qui concerne les adultes. Les dyslexiques peuvent bénéficier des documents sonores des aveugles.

Autres conférences en lien avec la Section des bibliothèques servant les publics désavantagés.

« *Visunet : a vision of virtual library services for the blind* », par Rosemary Kavanaugh and Barbara Freeze du CNIB¹ :

services qui, en se combinant, forment un service national pour les aveugles et les malvoyants au Canada, dans les deux langues officielles, française et anglaise. Il intègre la collection de documents en formats adaptés du CNIB avec les ressources d'Internet et des autres bibliothèques. Il rend ainsi disponibles à travers l'ensemble du Canada pour n'importe quelle communauté, dans tous les foyers et lieux de travail, offrant un site de recherche pour tous les canadiens qui ont des difficultés à lire l'écrit. »

« *The Danish model of library services to the printhandicapped* », par Johannes Balslev de la bibliothèque du comté de Rive Amt Esjberg.

« La législation danoise en matière de bibliothèque est fondée sur le postulat que les services de la bibliothèque sont destinés à tout citoyen, sans considération de lieu de résidence, d'intelligence, d'âge, de langue, de conviction politique et religieuse, ni de handicap. Tous les groupes minoritaires doivent être pris en considération lors du choix des équipements, de l'extension des heures d'ouverture au public, en utilisant un réseau de bibliothèques qui organise un service spécial pour les handicapés physiques et autres.

* Bibliothèque publique d'information / Centre Georges-Pompidou.

« Visunet est une matrice de systèmes et de

1. Canadian national Institut for the blind.

Une législation complémentaire demande à ce que la conception des bibliothèques intègre les besoins d'accès à tous les services par les fauteuils roulants. En fait, dans la société danoise, on peut avoir l'impression qu'est portée aux usagers les plus faibles une attention plus grande qu'aux autres.²

«*Share the vision*», par Peter Craddock, Directeur de «*Share the Vision*» pour la Section des bibliothèques pour aveugles.

«Partager la Vision» est une agence anglaise de partenariat entre des bibliothèques et des services d'information pour

2. Une version française de la loi danoise peut être demandée à la Danish national library authority, Nyhavn 31E, Danemark. Fax : 45 33 93 60 93.

les personnes malvoyantes et celles qui ont des difficultés à lire l'écrit. Elle travaille en étroite collaboration avec les services des bibliothèques publiques et les principaux fournisseurs de matériel de lecture sur le territoire et les services d'information du monde associatif.

Un de ses buts principaux est de réunir un catalogue national des éditions adaptées pour ménager un accès localisé aux ressources de lecture pour les lecteurs mal voyants.

Dans ce rapport, l'expérience de «Partager la Vision» est utilisée pour identifier quelques-uns des problèmes vitaux auxquels on doit faire face quand on cherche à intégrer ces services dans l'organisation générale des bibliothèques.

Séminaire de formation pour l'Afrique

La Section projette un séminaire pour l'Afrique anglophone, en Afrique du Sud, du 24 au 26 février 1999. Il n'est pas nécessaire de faire partie du S.C. pour y participer, soit comme intervenant, soit comme stagiaire. Nous avons un programme et un formulaire d'inscription à votre disposition.

Le Comité permanent a envisagé la possibilité d'organiser un séminaire en Afrique francophone. Il est demandé aux membres français du Comité permanent de présenter leur suggestions lors de la prochaine réunion de Toronto, en février 1998.